



Possibilité de se faire assister lors d'une expertise judiciaire

Par **hanan**, le **06/06/2007** à **17:34**

bonjour, rnrn mon ami est propriétaire d'un fond de commerce et il va faire l'objet d'une expertise judiciaire quant à des travaux... sachant qu'il sera assisté de son avocat, j'aimerais savoir si au-delà, il peut également se faire assister d'une personne tierce lors de l'expertise.rnrnmerci de me répondre c'est assez urgent

Par **Jurigaby**, le **06/06/2007** à **22:20**

Bonjour.rnrnJe ne pense pas que vous puissiez exiger la présence d'une personne autre que votre avocat.rnrnIl me semble bien que seul l'expert peut faire appel à un technicien pour l'aider dans son enquête.

Par **doudou**, le **30/09/2008** à **11:21**

Bonjour, rnrnSi on constate que l'expert a des lacunes dans le domaine, ou le matériel qui est en question dans le cadre de l'exptrise, est ce qu'on peut exiger qu'il soit accompagné par une personne compétente et est ce qu'on peut s'attendre à ce qu'il pose les paramètres d'évaluation du litigernCordialement